



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cirque

Question écrite n° 73169

Texte de la question

M. Philippe Douste-Blazy souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les difficultés rencontrées par la Fédération française des écoles du cirque pour mettre en place une filière de formation spécifique pour les formateurs dans les écoles de cirque. Depuis 1997, des négociations sont en cours entre la Fédération, le ministère de la Jeunesse et des Sports et le ministère de la Culture. Alors que le dossier semblait en bonne voie, la Fédération constate que depuis fin 2000 de nouvelles orientations ont conduit à remettre en question ces avancées. Il semblerait que le ministère de la Culture envisage désormais de mettre en place un seul et unique diplôme permettant de répondre à toutes les demandes. Ce diplôme serait principalement orienté en direction des artistes. Or, l'enseignement des arts du cirque relève également d'autres compétences et en particulier de celle des formateurs issus des écoles du cirque. C'est pourquoi la Fédération réclame la mise en place d'une filière de formation spécifique pour chacun de ces deux métiers, cela afin de garantir la qualité de l'encadrement. Dans le cadre de la présentation des crédits consacrés à la politique culturelle, le Gouvernement a annoncé un effort particulier en direction des arts du vivant dont les professionnels du cirque sont des acteurs essentiels. Aussi, il souhaiterait connaître sa position face aux souhaits émis par la Fédération française des écoles du cirque, et quelles initiatives elle entend prendre pour que rapidement se mette en place une organisation satisfaisante de l'enseignement des arts du cirque.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Douste-Blazy](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73169

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 813